Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 16 (1902)

Heft: 4

Artikel: Les sceaux communaux vaudois

Autor: Ruchet, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744838

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer Archiv für Heraldik. Archives Héraldiques Suisses.

1902

Jahrgang XVI

Heft 4.

Les sceaux communaux vaudois.

Par Ch. Ruchet, pasteur. (Planches IX, X, XI).

En 1899, le Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud nous chargeait de réunir sous forme d'empreintes en cire rouge la collection des sceaux aux armes des communes vaudoises. Le travail qu'on va lire n'est pas autre chose que le catalogue raisonné de cette collection. Nous ne le destinions pas à l'impression, mais quelques amis nous ayant demandé de le publier dans les «Archives», nous n'avons pas cru devoir le leur refuser. Ce n'est donc pas un travail de haute érudition; il formera bien plutôt contraste avec les études savantes que nous avons coutume de lire dans ce périodique. Mais ne serait-il pas à désirer que ce contraste fût plus fréquent, et qu'à côté des recherches profondes de nos professionnels de l'héraldique, vinssent prendre place de temps à autre des communications plus modestes qui ne tendraient à rien moins qu'à vulgariser cette science si utile aux amis de l'histoire, mais regardée encore par le plus grand nombre comme un article de fantaisie et de luxe?

Ce travail n'est pas le premier qui ait paru sur ce sujet. On connait celui que publia de Mandrot, il y a quelque quarante ans, dans les Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich (vol. III; livr. 4) sous ce titre: Les sceaux historiques du canton de Vaud: L'auteur y traite successivement des sceaux des maisons souveraines, des sceaux de juridiction, et des sceaux des villes et communes. Comme l'indique notre titre, nous nous en sommes tenu à ces derniers. La liste que nous en donnons renferme environ quatre-vingt-dix sceaux — dont un grand nombre sont inédits — représentant quarante-sept villes, bourgs et villages de notre canton. Cette liste est la plus complète que nous connaissions, et si nous le disons, ce n'est pas par pure vantardise, mais uniquement pour soulever les protestations de quelques uns de nos lecteurs qui mettront leur point d'honneur à nous prouver quelle peut être considérablement enrichie.

Le travail de recensement qui nous a été confié n'était pas tout à fait inutile. Il est peut être regrettable qu'il n'ait pas été entrepris plus tôt. Tout d'abord, il nous a révelé l'existence de plusieurs sceaux qui nous étaient totalement inconnus, comme à vous du reste, chers lecteurs. Ensuite, au cours de nos pérégrinations à travers le canton, l'occasion s'est offerte à nous, plus d'une

fois, d'attirer l'attention des autorités sur la valeur historique, artistique parfois, de nos vieux sceaux communaux, et d'insister, en vue de leur conservation, sur la nécessité de les faire figurer lors de la transmission des pouvoirs dans l'inventaire des objets déposés aux archives. Combien de sceaux sont demeurés introuvables, faute d'avoir été inventoriés avec soin! Nos conseils ont-ils été entendus? Seront-ils suivis? Nous aimons à le croire, car il y a suffisamment de mal comme cela. Nous croyons pouvoir affirmer que dans les quarante ou cinquante dernières années, pour ne pas remonter plus haut, une douzaine de sceaux, et non des moins intéressants, ont disparu de nos archives communales. Nous ne pouvons croire qu'ils aient été détruits de propos délibéré. Que sont-ils donc devenus? Peut-être en retrouverions-nous dans des collections particulières ou, ce qui vaudrait mieux, en possession de personnes qui les détiennent involontairement, en ignorent la valeur ou la provenance et ne demanderaient pas mieux que de les restituer à leurs légitimes propriétaires. Quoi qu'il en soit, nous espérons qu'on ne verra plus désormais ces glorieux monuments de nos franchises municipales relégués au fond de quelque tiroir dans la promiscuité humiliante d'objets n'ayant avec eux qu'un très lointain rapport, guettés sinon déjà envahis par la rouille ou le vert-de-gris!

Nos empreintes ont été obtenues, sauf deux ou trois, au moyen des sceaux-matrices déposés soit aux archives de nos communes soit au Médaillier cantonal. Les types métalliques que nous avons eus entre les mains sont d'âges très divers. Les plus anciens remontent au XVº siècle, les plus récents datent du XIXº. Le siècle qui en compte le plus est de beaucoup le XVIIIº. Nous assistons, surtout à la veille de l'émanicipation du Pays de Vaud, à une véritable floraison de sceaux communaux. Faut-il voir dans ce fait un indice de l'état des esprits? Les communautés, en rééditant les types anciens, ont-elles voulu affirmer les franchises et les libertés autrefois accordées et par la suite méconnues et foulées aux pieds?

Nos sceaux sont en général d'une exécution soignée; quelques uns même dénotent de la part du graveur non seulement une grande habileté dans le maniement du burin, mais encore un véritable sens artistique, et pourraient soutenir avantageusement la comparaison avec les produits de la gravure moderne. Il est à remarquer, en effet, que plus nous avançons, moins nous avons à louer le travail du graveur. Disons à la décharge de celui-ci que dans le dernier siècle, nous parlons du XIXe, il n'a guère l'occasion de s'exercer dans cette branche de la glyptique. Le timbre humide ou à encre d'un dessin moins hardi et quelquefois même se bornant à la simple légende a détrôné peu à peu le sceau proprement dit. Le nombre toujours croissant des actes à expédier, la longueur de l'opération nécessitée par l'ancien procédé devaient inévitablement amener ce résultat. Ceci a tué cela, aurait dit Victor Hugo. D'autre part, dès le commencement du XIXe siècle, nos communes se sont vu imposer le type aniforme aux armes cantonales, ce qui n'a pas dû précisément favoriser l'éclosion d'œuvres originales dignes de figurer à côté des productions des siècles précédents.

Nous mentionnons encore dans notre catalogue un certain nombre de sceaux dont les types métalliques n'ont pu être retrouvés, et nous en donnons la description soit d'après les empreintes plus ou moins défectueuses qui nous ont été obligeamment communiquées par d'aimables collaborateurs, soit d'après les dessins qui accompagnent l'ouvrage que nous citions plus haut.

Les empreintes reproduites en grandeur naturelle à la fin du catalogue ont été photographiées par M. le Dr Reiss, chef du laboratoire de photographie à l'Université de Lausanne. Il a exécuté avec beaucoup d'habileté un travail qui n'était pas toujours facile étant donné le manque de netteté et de relief de quelques unes de nos pièces. Nous lui adressons ici tous nos remerciements.

Et^{*}maintenant, puisse cette modeste contribution servir d'introduction à d'intéressantes discussions sur nos armes communales, provoquer des rectifications, appeler des compléments et aboutir, en fin de compte, grâce au concours de tous, à l'éclaircissement d'une foule de points encore obscurs de notre héraldique vaudoise. Si ce résultat était atteint, nous ne regretterions pas d'avoir livré ces lignes à la publicité.

Aigle.

SIGILLVM * BVRGESIÆ * AQVILEÆ (Pl. IX, 1) entre deux filets. Bordure de feuillage. Le commencement de la légende est indiqué par une rose à six feuilles, et les mots sont séparés par de petites étoiles à cinq rais. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi, très allongé, un peu plus large à sa partie supérieure, portant les armes de la ville ¹ sans indication d'émaux. Sa partie inférieure coupe le second mot de la légende BVRG—ESIÆ. Les trois segments formés par ses côtés sont bordés d'un pointillé doublé d'un filet et ornés d'arabesques.

Ce sceau date du XVIe siècle. Il est d'un travail très soigné; les aigles sont du plus pur dessin héraldique, et l'écu, aux bords fortement relevés, se détache vigoureusement du champ.

Orbiculaire. Diamètre: 0^m 046. Matrice plate en argent munie au revers d'un appendice semi-circulaire à charnières. Archives communales d'Aigle.

S. BVRGESIÆ AQVILEÆ (Pl. IX, 2). Réduction ou peu s'en faut du précédent. Le premier mot étant en abrégé, l'endroit où la légende est interrompue est reporté un peu plus loin: BVRGESI-Æ. Les segments sont bordés d'un simple filet.

Ce sceau ne nous parait pas de beaucoup postérieur àu précédent. Peut être est-il du XVIIe siècle?

Orbic. Diam.: 0m 028. Argent. Archives communales d'Aigle.

Coupé de sable et d'or à deux aigles éployées de l'un à l'autre.

SIGILLVM BVRGESIÆ AQVILEÆ (Pl. IX, 3). Filet au pourtour. La légende est inscrite sur un plan un peu plus élevé que le champ du sceau; la couronne qui timbre l'écu lui sert de signe initial. Capitales romaines:

Dans le champ, un écu ovale aux armes de la ville avec hachures et pointillé placé dans un cartouche orné timbré d'une couronne ducale.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m 023 × 0m 025. Acier poli. Archives communales d'Aigle.

SIGILLVM BVRGESIÆ AQVILEÆ (Pl. IX, 4) entre deux filets. Cordon au pourtour. Le commencement de la légende est indiqué par une étoile à cinq rais, la fin également. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi, légèrement découpé à sa partie supérieure, portant les armes de la ville avec l'indication des émaux. Il est posé sur un cartouche surmonté d'un casque ouvert, taré de front, avec plumes et lambrequins. Le tout est soutenu par deux palmes passées en sautoir. Le cimier du casque et le bas du cartouche coupent la légende en deux parties égales.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 038. La matrice en forme de coin est en acier poli. Archives communales d'Aigle.

Bex (Pl. IX, 5). Pas de légende. Bordure formée de losanges se touchant par leurs angles aigus doublée d'un filet.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de ce village placé sur un cartouche orné et surmonté de la majuscule latine B surmontée elle-même d'une couronne à cinq perles de laquelle partent des lambrequins.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: $0^{m}023 \times 0^{m}026$. Cuivre jaune. Archives communales de Bex.

VILLENEUVE (Pl. IX, 6). Au pourtour, un filet câblé doublé d'un filet simple. La légende se lit dans le haut du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu orné de volutes fleuronnées portant les armes de la ville ². Pas d'émaux indiqués.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 033. Argent. Archives communales de Villeneuve.

VILLENEUVE (Pl. IX, 7). Réduction, à quelques détails près, du précédent. En bordure, un cordon doublé d'un filet. La légende est disposée comme cidessus; des fleurons et des points remplissent le reste du pourtour; ceux-ci vont en diminuant graduellement vers la partie inférieure du sceau.

Orbic. Diam.: 0m 025. Argent. Archives communales de Villeneuve.

^{&#}x27;D'azur à un bélier passant d'argent sur une terrasse de sinople, une étoile d'or à huit rais en chef.

Ici, le bélier est contourné, c'est à dire passant à gauche, ce qui est sans doute une erreur du graveur. De plus, les hachures de la terrasse ne sont pas dans le sens voulu.

² D'or à une aigle éployée d'azur. Le graveur a ajouté ici trois coupeaux.

SCEAV DV MANDEMENT D'OLLON (Pl. IX, Nº 5 bis). Grènetis au pourtour. La légende à pour signe initial un fleuron et les mots qui la composent sont séparés par des quintefeuilles de très petite dimension. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale, presque circulaire, placé sur un cartouche orné, portant les armes du mandement ou commune d'Ollon ⁴.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m032. Empreinte en cire rouge communiquée par M. le syndic A. Greyloz.

Aubonne.

SCEAV · POVR · LA VILLE · D'AVBONNE entre un cordon et un filet. La légende a pour signe initial et final une quintefeuille et les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi portant les armes de la ville 2 sans indication d'émaux. L'espace laissé vide par l'écu est orné d'arabesques.

Date du XVIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m033. Matrice introuvable. Nous en donnons la description d'après un dessin de l'ouvrage de Mandrot. Nous avons vu un sceau tout à fait semblable mais de moindre dimension au bas d'un acte du commencement du XVIII^e siècle. Serait-ce peut-être le même que celui qui est reproduit par cet auteur, mais agrandi par lui, procédé dont il est coutumier et grâce auquel les détails du dessin peuvent être rendus avec plus d'exactitude et de manière plus visible.

Avenches.

Communitas de adventica (Pl. IX, 8) entre deux grènetis. Bordure taillée en biseau et ornée de quintefeuilles. Les mots de la légende sont séparés par des glands tigés et feuillés. Minuscules gothiques.

L'écartelé de sinople et de gueules à une croix alésée d'argent brochant sur l'écartelure,

Bien que l'empreinte d'après laquelle nous donnons ces armes ne soit pas très nette, on distingue comme un minuscule sautoir à l'intersection des bras de la croix. La présence de celle-ci s'explique, croyons-nous, par le fait que ce qui forme aujourd'hui la commune d'Ollon dépendait avant la conquête bernoise et même en partie depuis cette conquête de l'abbaye de St-Maurice en Vallais. M. Alfred Millioud, archiviste-adjoint, qui a travaillé au classement des archives d'Ollon, nous dit avoir vu un acte au bas duquel est plaqué, entre autres, un sceau aux armes de cette commune portant la croix tréflée.

Quant aux émaux, nous les avons indiqués d'après les hachures sans nous être assuré si celles-ci sont dans le sens voulu.

² Parti de gueules et d'or. On a dit que ces émaux s'expliquaient par le fait qu'Aubonne relevait au spirituel de l'évêché de Genève. Nous pensons bien plutôt avec le regretté professeur Berthoud-Monay qui a publié, il y a quelques années, dans le Journal d'Aubonne un article sur ce sujet, que cette similitude d'émaux est due aux relations combourgeoisiales qui s'établirent de bonne heure entre la modeste ville vaudoise et la puissante cité des bords du Rhône.

Dans le champ, au milieu d'un trilobe formé d'un triple filet de haut relief, une tête de profil , le front ceint d'un bandeau. Ceux qui ne voient que du romain à Avenches diraient: une tête de Vespasien ceinte d'un diadème. Le buste, dont on n'aperçoit qu'une très faible partie, est vêtu.

Date du XVe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m046. Matrice plate en argent munie ou revers d'un appendice semi-circulaire à charnières. Archives communales d'Avenches.

S. COMMVNITATIS AVENTICENSIS (Pl. IX, 9) entre une bordure de feuillage et un filet de haut relief. La légende inscrite sur un plan plus élevé que le champ du sceau se détache sur des hachures qui n'en rendent pas la lecture très facile. Les mots sont séparés par des fleurons, et l'endroit où elle commence est indiqué par une minuscule tête humaine de trois-quarts très finement gravée. Capitales romaines.

Dans le champ, entouré d'un pointillé très léger, un buste de *nègre* de profil, vêtu, le front ceint d'un bandeau noué sur la nuque et dont les extrémités sont flottantes ².

On lit au revers le millésime 1564.

Orbic. Diam.: 0^m030. Matrice plate en argent munie au revers d'un appendice semi-circulaire à charnière. Archives communales d'Avenches.

SIGILLUM * CIVITATIS * AVENTICENCIS (Pl. IX, 10). Au pourtour, un cordon doublé d'un filet. Les mots de la légende sont séparés par de minuscules quintefeuilles. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de la ville 3 tenu par un sauvage vêtu d'un pagne, armé d'un arc et d'un carquois, le tout reposant sur une console de laquelle pend une guirlande.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m038 × 0m046. Acier poli. Archives communales d'Avenches.

SIGILLUM * URBIS * AVENTICENSIS (Pl. IX, 11). Bordure en forme de chaîne. Les mots de la légende sont séparés par des quintefeuilles. En exergue, séparées par une quintefeuille accompagnée de fleurons, les lettres E d'une part et Z: F de l'autre, probablement la signature du graveur. Capitales romaines.

¹ Lorsque la direction n'est pas indiquée, il est sous-entendu que c'est à droite. Nous ferons remarquer à cette occasion et une fois pour toutes que la droite et la gauche en blason sont différentes de celles du spectateur.

Le type que nous avons ici se retrouve exactement pareil sur un autre sceau mentionné par de Mandrot (op. cit.) et dont la matrice n'existe plus. Sur ce sceau la légende est inscrite en capitales gothiques et l'encadrement du champ est polylobé. D'après l'auteur précité, il daterait du XIIIe siècle.

² Ce sceau et le précédent ne rentrent pas à proprement parler dans la catégorie des sceaux amoriaux. Ils nous offrent une figure emblématique non comprise dans un écu.

³ Les armes d'Avenches ne sont pas, paraît-il, définitivement arrêtées. De nos sceaux il ressort qu'elles sont de gueules à un buste de Maure (ou de nègre) de profil, au naturel, tortillé de — et vêtu de —.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville, efflanqué, découpé en trèfle à sa partie inférieure, penché à droite et surmonté d'un casque grillé, taré de trois-quarts, avec bourrelet, plumes et lambrequins. L'émail du champ de l'écu est indiqué par des hachures.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m 038 × 0m 043. Argent. Archives communales d'Avenches.

Cossonay.

SIGILLVM VILLÆ DE COSSONAY (Pl. IX, 12) entre une bordure de feuillage et un filet. La légende se lit à partir du bas du sceau. Après le dernier mot, un fleuron. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu très simple aux armes de la ville tenu par deux amours munis de leur carquois et surmonté d'un motif d'ornementation en enroulements, le tout reposant sur une console de laquelle pend une draperie découpée et ornée de floches.

D'après de Mandrot, ce sceau daterait du XVIe siècle. C'est, croyons-nous, le faire remonter un peu haut. Les hachures comme moyen d'indiquer les émaux n'apparaissent guère dans notre pays qu'à la fin du XVIIe siècle; elles ne sont même d'un usage courant qu'au XVIIIe. Ensuite, les lettres sont plutôt de forme moderne. Quant au mélange de latin et de langue vulgaire que nous offre la légende, ce n'est pas au XVIe siècle, mais beaucoup plus haut qu'il ferait remonter notre sceau. N'aurions-nous pas ici une copie plus ou moins fidèle d'un type disparu? Cette opinion admise, il est permis de supposer que les tenants du type ancien étaient des anges et non des cupidons.

Ovale. Diam.: $0^{m}034 \times 0^{m}035$. Argent. Archives communales de Cossonay.

LE · SEAV · DE · LA VILLE · DE · LA · SARRA (Pl. IX, 13) entre une bordure de feuillage et un filet. Les mots de la légende sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi au relief très accusé portant les armes de ce bourg 2 sans indication d'émaux. Il est accosté de deux palmes et surmonté du millésime 1599.

Orbic. Diam.: Om 035. Cuivre jaune. Médaillier cantonal.

LE · SEAV · DE · LA · VILLE · DE · LA · SARRA. Ne diffère du précédent que par le contenu de l'écu qui est parti de — et de — à la majuscule latine S de — brochant sur le tout. Les palmes, en outre, y sont supprimées.

La coexistence de ces deux sceaux ne doit pas nous étonner. On apposait l'un ou l'autre selon que l'acte à dresser exigeait ou non l'agrément du seigneur. Nous avons ici les armes proprement dites de la ville de La Sarra. Il résulte

¹ Parti azur et argent.

² Ce sont les armes des sires de La Sarra chargées de la lettre majuscule latine S. Les sires de La Sarra portaient palé d'argent et d'azur de six pièces au chef de gueules chargé de trois étoiles à cinq rais d'or.

d'une note que M. le juge fédéral Favey nous a communiquée que les bourgeois de ce lieu obtinrent par une prononciation du 15 mars 1561 la faculté d'avoir des livrées à leurs couleurs. Les armes de la ville de La Sarra, telles que notre sceau nous les donne, figurent aujourd'hui encore avec le milrésime 1566, encastrées dans le mur de soutien de la terrasse de l'église paroissiale. La pierre où elles sont gravées ou sculptées, nous ne nous souvenons plus au juste, devait primitivement se trouver ailleurs — peut-être faisait-elle partie de l'ancienne chaire en maçonnerie — et a été placée en cet endroit lors de la construction de la terrasse et de l'église actuelles. Celle ci a été inaugurée en 1838. Ces armes se blasonnent parti de gueules et d'or à la majuscule latine 8 d'argent brochaut sur le tout.

Empreinte en cire rouge scellant une obligation de 3000 florins en faveur de noble et généreuse Elisabeth de Diesbach, veuve de magnifique et puissant Samuel Zechender de son vivant baillif d'Yverdon, contre les sieurs gouverneur, conseillers et bourgeois de la ville de La Sarra, en date du 16 juillet 1709. Communication de M. le syndic Knebel.

Echallens.

* LE * BOVRG * D'ECHALLENS (Pl. IX, 14). Bordure dentelée. Les mots de la légende sont séparés par des étoiles à cinq rais. Capitales romaines fort grossièrement gravées.

Dans le champ entouré lui même d'une bordure carrelée un chêne arraché et chargé de glands 1.

Date du XVIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 034. Fer. Archives communales d'Echallens.

BOVRGEOISIE DE GVMOENS LA VILLE. Grènetis au pourtour. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi soutenu par deux palmes passées en sautoir et reliées par un nœud de ruban, portant les armes de cette commune ² sans indication d'émaux. L'écu est peut-être timbré d'une couronne, mais impossible, vu le mauvais état de l'empreinte, de rien préciser à cet égard.

Date du XVIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m030. Empreinte communiquée par M. Ch. Narbel à Aigle. La matrice n'a pas été retrouvée aux archives communales de Goumoëns.

Grandson.

s. ville grandiffoni (Pl. X, 15). Filet au pourtour. La légende se lit sur une banderole que ses plis divisent en trois parties et dont les extrémités s'enroulent sur elles-mêmes. Les mots sont séparés par des croisettes. Minuscules gothiques.

Les armes de ce bourg se blasonnent d'or à un chêne arraché au naturel.

² De — à une croix potencée de —.

Dans le champ, un écu arrondi aux armes de la ville 'sans indication d'émaux. Date du XVe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 030. Matrice plate en argent munie au revers d'un appendice semi-circulaire à charnière. Archives communales de Grandson.

* PETITE * CLOCHE * FAICT * GRANDSON * 1599 (Pl. X, 16) entre une bordure de feuillage et un filet câblé. Les mots de la légende sont séparés par des quintefeuilles et l'endroit où elle commence est indiqué par une fleur de lis. Capitales romaines,

Dans le champ, un écu découpé en forme de cuir, en accolade à sa partie inférieure, portant les armes de la ville sans indication d'émaux. L'espace laissé libre est orné de fleurons. Les figures sont d'un fort beau relief.

Orbic. Diam.: 0m 045. Cuivre jaune. Archives communales de Grandson.

SIGILLVM VRB * GRANDISSONI (Pl. X, 17) entre deux filets. Grènetis au pourtour. Les mots de la légende sont séparés respectivement par un point et par une étoile à cinq rais; l'endroit où elle commence est indiqué par une quintefeuille. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu découpé, accosté de petits fleurons, portant les armes de la ville sans indication d'émaux.

Date du XVIe siècle ou peut-être du XVIIe.

Orbic. Diam.: 0m 030. Cuivre jaune. Archives communales de Grandson.

SIGILLVM GRANDISONY (Pl. X, 18). Au pourtour, un cordon doublé d'un léger filet. La légende se lit dans la moitié inférieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu en accolade (ou écu français moderne) aux armes de la ville, timbré d'une sorte de couronne ducale et tenu par deux sauvages appuyés sur des massues, le tout reposant sur une console. L'émail du fond est seul indiqué.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m 024. Cuivre jaune. Archives communales de Grandson.

Les archives de cette ville possèdent en outre un *poinçon* en fer de petite dimension affectant la forme d'un écu arrondi à sa partie inférieure et échancré sur les flancs. Grènetis au pourtour. Dans un chef dont le trait est indiqué également par un grènetis, on lit en capitales romaines GRANSON (Pl. X, 19).

Ste-Croix.

* CHRISTVS * SVPER * NOS * EMINET (Pl. X, 20) entre grénetis. Les mots de la légende sont séparés par des étoiles à cinq rais; une quinte-feuille lui sert de signe initial. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de Ste-Croix². Il est placé dans un cartouche orné et timbré d'une couronne comtale (à neuf perles apparentes).

D'azur à un soleil figuré d'or soutenu d'un croissant montant de même. Tous nos sceaux, sauf le premier, ont également le croissant figuré.

² D'azur à une croix latine d'or sur un mont à trois sommets de sinople.

Pas d'émaux indiqués. La croix, il est vrai, est hachée dans le sens vertical pour le montant, et dans le sens horizontal pour la traverse, mais les hachures, ici, ne sauraient avoir d'autre but que de faire mieux ressortir le meuble de l'écu.

Ce sceau est probablement du XVIIe siècle. Nous en avons vu une empreinte plaquée au bas d'un acte du *Conseil des Vingt-quatre* du 19 avril 1733. Ovale. Diam.: 0^m 027 × 0^m 032. Empreinte en cire brune ¹.

Lausanne.

→ SIGILLVM * MAIVS * CIVIVM LAVSANE (Pl. XI, 21) entre deux filets de haut relief. Les mots de la légende sont séparés par deux quinte-feuilles placées l'une au-dessus de l'autre, et l'endroit où elle commence est indiqué par une croix potencée. Capitales gothiques pour la plupart du moins.

Dans le champ, au milieu d'un orle polylobé et contrelobé, un écu arrondi, coupé de — et de —², timbré d'une aigle éployée et entouré d'un grènetis qui en suit exactement les contours. L'orle est interrompu en deux endroits par le timbre et par la partie inférieure de l'écu³.

Si pour déterminer l'âge de notre sceau, on ne considerait que la forme des lettres de la légende, on lui assignerait le XIIIe siècle. Mais il faut se rappeler que ces lettres imitées de la capitale gothique sont fréquemment employées au XVIe siècle. On connait d'ailleurs l'âge exact du Sigillum mains; il servit pour la première fois à signer le traité d'alliance et de combourgeoisie de Lausanne avec Berne et Fribourg, le 15 janvier 1526 4.

Orbic. Diam.: 0^m086. Matrice avec poignée en argent doré. Archives communales de Lausanne.

Sceau double ⁵. Avers: LE GROS SAVLTIER DE LAVSANNE ⁶ entre deux filets. Cordon saillant au pourtour. Le timbre de l'écu sert de signe initial à la légende. Capitales romaines (Pl. X, 22).

¹ Le sceau-matrice n'a pas été retrouvé aux archives communales. Nous en donnons la description d'après une cire originale que nous a communiquée M. B. Dumur, ancien président du Tribunal de Lausanne, et dont il a bien voulu se dessaisir au profit de la collection de l'Etat.

² Lausanne porte coupé d'argent et de gueules selon les uns, de gueules au chef d'argent selon les autres. Nous n'avons pas ici à trancher la question. La première variante étant la moins fréquente, nous en ferons la mention spéciale lorsqu'elle se présentera. Autrement, il est bien entendu que c'est de la seconde qu'il s'agit.

³ C'est peut-être la forme très particulière de cet écu qui a fait dire à Marc-Antoine Pellis dans ses *Eléments de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud* (Tome II, p. 214) qu'avant 1567 les armoiries de Lausanne étaient une chaudière.

⁴ Vu l'importance de l'acte à sceller, le Conseil de Lausanne avait fait faire un grand sceau neuf en argent qui coûta 24 livres et 15 sols payés le 12 janvier à Antoine Bovard orfèvre. (Mém. et doc. de la soc. d'hist. de la Suisse romande.)

⁵ On lit dans les manuaux de la ville de Lausanne, en date du 5 octobre 1615: N. Jeh. Bapt. Seigneux l'aisné ayant été esleu par nos très hon. Srs des Deux cents Sr grospsaultier et lors presté serment luy a esté remis le baston et seelz grand et petit.

⁶ Il semble ressortir de notes que M. B. Dumur a mises obligeamment à notre disposition que le gros sautier de Lausanne, président du Consistoire et de la Cour d'appel des LX, était au XVIe et XVIIe siècles un personnage assez important. Toutefois son rôle semble

Dans un champ à surface grenue, un écu en accolade aux armes de la ville sans hachures, timbré d'une aigle impériale (à deux têtes) couronnée.

Orbic. Diam.: 0^m 035. Matrice avec poignée en argent à l'extrémité opposée de laquelle nous avons le revers.

Revers: LE GROS SAVLT DE LAVSANNE. Sauf la légende qui est ici abrégée vu l'exiguité du sceau, exactement semblable à l'avers. (Pl. XI, 23).

Date du XVIIe siècle selon toute probabilité.

Orbic. Diam.: 0m027. Médaillier cantonal.

CIVITAS LAVSANE (Pl. XI, 24) entre deux grènetis. Le timbre de l'écu passe par dessus le grènetis intérieur et sert de signe initial à la légende. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville, arrondi, légèrement échancré sur les flancs et timbré d'une aigle impériale. Pas de hachures. Le chef est pointillé.

Date probablement de la fin du XVIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m019. Fer. Archives communales de Lausanne.

LAVSANNA CIVITAS (Pl. X, 25). Filet saillant au pourtour. Le timbre est disposé comme au précédent. Les deux mots de la légende sont séparés par un annelet. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu en accolade aux armes de la ville timbré d'une aigle impériale couronnée. Le chef est fortement relevé; l'émail du champ de l'écu est pointillé.

Date probablement du XVIIe siècle.

Orbic. Diam.; Om 027. Argent. Archives communales de Lausanne.

SIG · CONSVL · ET CONSILII · LAVSAN (Pl. XI, 26) entre une bordure perlée et un léger filet. Les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ enfermé dans un cercle perlé qui s'interrompt pour laisser passer le timbre, un écu en accolade aux armes de la ville timbré d'une aigle impériale nimbée. Le chef est diapré et l'émail du champ indiqué par des hachures.

Date du commencement du XVIIIe siècle ou de la fin du XVIIe.

Orbic. Diam.: 0m040. Acier poli. Archives communales de Lausanne.

SIGIL COMVNITAT LAVSANNÆ (Pl. X, 27) entre deux cercles perlés. Léger grènetis au pourtour. Pour le reste, semblable au précédent. Remarquons cependant que le chef est ici un peu moins large.

s'amoindrir avec le temps. Au XVIIIe siècle une de ses attributions consiste à faire rentrer les bamps et amendes imposés par le Conseil et qui ne sont pas du ressort du fisc ou de l'office du mestral, et à aider le receveur des pauvres à recevoir et annoter les «vins» qui se paient lors de la mise des dîmes ou des vignes.

Durant la période bernoise, la ville de Lausanne avait à Pully son sautier. Il est possible, d'après M. Dumur, que la qualification de *gros* appliqué au sautier de Lausanne servît à distinguer cet officier important de celui de Pully.

SIGIL * COMMVNE * LAUSANNE (Pl. X, 28) entre deux cercles perlés. Le cercle intérieur est doublé d'un léger filet. Les mots de la légende sont séparés par des quintefeuilles. Pour le reste, pareil aux précédents.

SIGILLVM · CIVITATIS · LAVSANNÆ (Pl. XI, 29). Bordure fleuronnée doublée d'un filet très faible. Les mots de la légende sont séparés par des points; le timbre lui sert de signe initial. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville sobrement découpé, timbré d'une aigle impériale nimbée et entouré d'ornements qui rappellent des lambrequins. A la pointe de l'écu, un mufle de lion. C'est le type qui est actuellement reproduit, sauf légères modifications, sur les imprimés officiels de la commune.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 040. Cuivre jaune. Archives communales de Lausanne.

SIG: CONSVL ET CONSILII LAVSAN: (Pl. X, 30). Filet au pourtour. Les abréviations sont indiquées par deux points. Le timbre est disposé comme au précédent. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi aux armes de la ville, placé sur un cartouche orné et timbré d'une aigle impériale nimbée. Cet écu dont la forme est assez commune est en accolade, faiblement échancré sur les flancs et a ses angles supérieurs abattus.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m 028 × 0m 033. Argent. Médaillier cantonal.

Sceau double. Avers (Pl. XI, 31): SIG: COMMVNITAT: LAVSANNÆ. Filet au pourtour. Les abréviations sont indiquées par deux points. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu en accolade aux armes de la ville timbré d'une aigle impériale.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 035. Matrice en acier poli fixée par une douille à une poignée en bois, tournée, à l'extrémité opposée de laquelle se trouve une autre matrice de même métal mais de moindre dimension. Archives communales de Lausanne.

Revers (Pl. X, 32): Exactement semblable à l'avers.

Orbic. Diam.: 0m 025.

LAVSANNA · 1718 (Pl. XI, 33) entre deux filets. Bordure en forme de chaîne. Le second N est affacé. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu arrondi aux armes de la ville. La partie inférieure rompt le filet intérieur. Le champ de gueules est indiqué par des hachures. Le chef est diapré.

Orbic. Diam.: 0m 027. Coin en fer. Archives communales de Lausanne.

LAVSANNA * CIVITAS (Pl. XI, 34). Bordure perlée. La légende est inscrite sur une banderole dont les extrémités s'enroulent sur elles-mêmes à droite et à gauche de l'écu. Les deux mots sont séparés par une quintefeuille. Capitales romaines.

Dans le champ entouré d'un léger filet, un écu en accolade aux armes de la ville timbré d'une aigle impériale nimbée. Le chef est diapré et le champ de gueules indiqué par des hachures.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 025. Argent. Archives communales de Lausanne.

COMMUME DE LAVSANNE. (Pl. XI, 35.) Filet au pourtour. La légende se lit dans la moitié supérieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu très découpé aux armes de la ville avec la variante coupé d'argent et de gueules. Un graveur de la bonne époque aurait indiqué par un simple trait les contours de l'écu, et non comme notre artiste a cru devoir le faire, par une bordure doublée d'un filet. Dans le bas du sceau, deux rameaux de laurier passés en sautoir et reliés par un nœud du ruban.

Nous avons ici un exemple assez rare de sceau contemporain portant des armes communales, les communes ayant adopté le type uniforme aux armes cantonales.

On lit sur la tranche: Valloton graveur Lausanne.

Date du XIXe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 035. Acier poli. Archives communales de Lausanne.

Lavaux.

SIGILLVM URBIS CVLIACI (Pl. XI, 36). Filet au pourtour. Capitales romaines. A remarquer dans la légende la présence simultanée des deux formes V et U.

Dans le champ, un écu ovale placé sur un cartouche orné, surmonté d'une couronne de marquis et portant les armes de la ville de Cully ¹.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0^m 028 × 0^m 030. Acier poli. Archives communales de Cully.

CHENAUX² dans le haut du sceau entre deux fleurons. Filet au pourtour. Capitales romaines (Pl. XI, 37).

Dans le champ, un écu Louis XV portant d'azur à une colombe d'argent (rampante, si ce terme pouvait s'appliquer héraldiquement à un oiseau) tenant dans son bec un rameau d'olivier. Cet écu est timbré d'un casque grillé, de trois quarts, avec ses lambrequins. En cimier, un personnage à mi-corps, vêtu, portant une coupe dans sa main droite. Le tout est soutenu par deux palmes 3.

Date du XVIIIe siècle.

^{&#}x27;Il doit y avoir ici une erreur: ce sceau nous offre un coupé de gueules et d'argent à une grappe tigée et feuillée de l'un en l'autre, tandis que Cully porte coupé d'argent et de gueules etc.

² Ce petit village formait un des huit quarts ou confréries dont était composée la Paroisse et grande commune de Villette. Les autres étaient Grandvaux, Cully, Riez, Epesses, Aran (et Chatagny) et Curson. Parties constitutives d'une sorte de confédération, ces quarts ou confréries avaient leurs biens particuliers, leur administration propre, mais étaient cependant réunis par un lieu commun.

³ M. Ch. Bugnion, banquier à Lausanne, que nous avons consulté sur ces armes, nous fait remarquer qu'elles ne sont pas sans rapport avec celles des Crousaz de Corsier. Cette

Ovale. Diam.: $0^{\rm m}\,023~~{\rm cm}\,026$. Cuivre jaune. Archives communales de Cully.

LA · COMMVNE · DE · GRANDVAVX (Pl. XI, 38) entre une bordure perlée et un grènetis. Les mots de la légende sont séparés par des points. Entre le premier et le dernier mots, un mufle de lion accosté de deux étoiles à cinq rais. Capitales romaines.

Dans le champ et enfermé dans une guirlande formée de deux palmes reliées à leur partie inférieure par un nœud de ruban, un écu arrondi aux armes de Grandyaux ¹.

Date du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 029. Fer. Archives communales de Grandvaux.

* ARAN · ET · CHATAGNY (Pl. XII, 39) entre une bordure perlée et un grènetis. Le commencement de la légende est indiqué par une quintefeuille et les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ et dans un encadrement formé de deux palmes reliées à leur partie inférieure par un nœud de ruban, un cep arraché portant deux grappes de raisin et, au-dessus, deux feuilles. Grappes et feuilles sont disposées symétriquement à droite et à gauche du cep.

Date du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe.

Ovale. Diam.: 0^m 024 × 0^m 026. Cuivre jaune. Propriété particulière.

les armes de lutrier (Pl. XII, 40). Au pourtour, un cordon saillant doublé d'un filet. La légende est inscrite sur un plan en biseau. Les mots qui la composent sont séparés par des quintefeuilles dont les découpures sont à peine visibles. Minuscules gothiques.

Dans le champ, un ange tenant devant lui un écu arrondi portant de — à cinq quintefeuilles (ou roses) posées en orle. La tête de l'ange interrompt le plan biseauté, touche le filet et sert de signe initial à la légende.

Date du XVe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 030. Cuivre jaune. Médaillier cantonal.

Lutry. Sceau double. Avers (Pl. XII, 41): Pas de légende. Dans le champ, entouré d'un orle composé de quatorze roses à cinq feuilles, un écu en ogive coupé de — et de —². Le premier coupé pourrait à la rigueur passer pour un chef.

noble et ancienne famille de la contrée de Lavaux portait d'azur à une colombe posée sur un chevron-pal d'argent. Il est possible que les armes des Crousaz aient donné l'idée de celles de la confrérie de Chenaux. M. Bugnion nous fait observer en outre que la colombe de Noë (Gen. VIII, 8—12) est un emblème qui se rencontre assez fréquemment dans les armoiries. Inutile d'insister sur le rapprochement à faire entre le patriarche prénommé et le buveur du cimier.

¹De — à un monde de — cintré et croiseté de —. On ne paraît pas fixé sur les émaux à attribuer à ces armes. Nous avons bien ici un champ quadrillé en diagonale, mais les hachures ainsi disposées ne répondent chez nous à aucun émail; à moins qu'il ne faille admettre que cette disposition représente le gueules comme dans certains blasons anciens. Nous laissons à de plus autorisés que nous le soin de trancher la question, nous bornant à faire cette remarque qu'avec un monde d'argent dans un champ de gueules nous aurions les émaux de l'évêché de Lausanne dont Grandvaux relevait au temporel comme au spirituel.

² Lutry porte coupé de gueules et d'argent.

Date du XVIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 034. Matrice et poignée en cuivre jaune. A l'éxtremité opposée de celle-ci est gravé le revers.

Revers (Pl. XII, 42): Réduction de l'avers. Ici le premier coupé revêt décidement les proportions d'un chef.

Orbic. Diam.: 0m 023. Médaillier cantonal.

Riex (Pl. XII, 43). Bordure composée de trois filets allant en diminuant de saillie à l'intérieur.

Dans le champ, un écu aux découpures s'enroulant en sens divers portant un cep terrassé, chargé dans le haut d'une grappe de raisin et feuillé dans le bas de deux feuilles retombant symétriquement à droite et à gauche. Au-dessus de l'écu, entre deux filets horizontaux, l'inscription *Riex* en écriture coulée.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 026. Cuivre jaune. Archives communales de Riez.

* SIGILLUM PAROCHIÆ & MAGNÆ COMMUNITATIS VILLETÆ (Pl. XII, 45). Filet au pourtour. Le commencement de la légende est indiqué par une quintefeuille. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale placé sur un cartouche orné, timbré d'une couronne de marquis et portant les armes de Villette . L'émail du premier coupé est indiqué par des hachures.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m028 × 0m030. Acier poli. Archives communales de Cully.

St-Saphorin. Pas de légende. Filet au pourtour.

Dans le champ et dans un encadrement formé de deux rameaux de laurier reliés à leur partie inférieure par un nœud de ruban, un écu dit français aux armes de la commune², surmonté des deux initiales S · S · Pas de hachures.

Date du XVIIe siècle.

Ovale. Diam.: $0^m 030 \times 0^m 034$. La matrice n'existe plus aux archives communales. Nous en donnons la description d'après l'ouvrage de Mandrot.

Morges.

SIGILLVM · VRBIS · MORGIÆ (Pl. XII, 46) entre deux cordons doublés l'un et l'autre intérieurement d'un filet. Le commencement de la légende est indiqué par une étoile à cinq rais accostée de deux ornements en forme d'S couchés. Les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu élégamment découpé dit de forme allemande portant les armes de la ville ³. Pas de hachures.

Comme pour Cully, il doit y avoir ici interversion d'émaux. Villette porte coupé d'argent et de gueules à un cep arraché, les branches entrelacées de l'un en l'autre, portant quatre grappes, deux et deux (comme sur notre sceau, ou quelquefois trois grappes, une et deux) de l'un à l'autre, feuillé de sinople.

² Coupé d'argent et de gueules à une bande ondée de l'un en l'autre.

³ Coupé d'argent et de gueules, chaque partition chargée d'une fasce ondée de l'autre. (Ou à deux fasces ondées de l'un à l'autre.)

La douille porte le millésime 1685.

Orbic. Diam.: 0m 038. Argent. Archives communales de Morges.

SIGILLVM VRBIS MORGIÆ (Pl. XII, 47). Bordure en forme de chaîne. La légende se lit dans la moitié inférieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville, arrondi, échancré sur les flancs, placé sur un cartouche orné dans les enroulements duquel passent des palmes et une guirlande de roses, et timbré d'une couronne de marquis . Email indiqué.

Ce sceau est d'un travail très défectueux. Il semble avoir été plutôt coulé que gravé.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m045. Fonte de fer. Archives communales de Morges.

LA VILLE DE MORGES. Filet au pourtour. La légende est inscrite sur une banderole. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de la ville placé sur un cartouche très orné. Email indiqué.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m028. Empreinte en cire rouge communiquée par M. le Dr Meylan à Moudon et destinée à la collection de l'Etat.

Moudon.

S · COMMVNITATIS · VILLE · DE · MELDVNO entre deux filets. Cordon au pourtour. La légende a pour signe initial une étoile à cinq rais, et les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ semé d'arabesques, un Ω gothique. Il est probable que nous avons ici le type primitif de la lettre qui figure dans les armes de Moudon². Quoi qu'il en soit, de toutes les formes sous lesquelles on a représenté l'initiale du vocable de la ville, nous n'en connaissons pas de plus décorative ni de plus armoriale.

Date de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe.

Orbic. Diam.: 0^m 037. Empreinte en cire rouge communiquée par M. le syndic Bourgeois et déposée aux archives communales de Moudon.

Moudon. Pas de légende. Nous avons ici une réduction du champ du sceau précédent.

Ce sceau qui est qualifié d'ordinaire dans un acte du 2 février 1741 ne doit pas être sensiblement plus jeune que son prototype. A celui-ci sans doute était réservé le titre de «grand sceau».

Orbic. Diam.: 0^m016. Empreinte consistant en un pain à cacheter recouvert d'un carré de papier. Communiquée par M. le Dr Meylan à Moudon.

¹ Une couronne de duc aurait eu plus de raison d'être. En effet, les quatre bonnes-villes de Moudon, Yverdon, Morges et Nyon étaient aussi appelées les Quatre-Villes-Dúcales.

² Parti de gueules et de sinople à la majuscule Ω gothique d'or brochant sur le tout.

SIG · CIVITATIS · MINNIDVNENSIS (Pl. XII, 48). Au pourtour, un cordon doublé d'un filet. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de la ville entouré d'une guirlande de feuillage. Celle ci suit exactement les contours de l'écu; elle est munie à sa partie supérieure d'un nœud de ruban avec un anneau, et reliée à sa partie inférieure par une minuscule agrafe en forme de rose à six feuilles. Emaux indiqués.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 038. Acier poli. Médaillier cantonal.

Moudon. Pas de légende (Pl. XII, 49). Filet au pourtour. Dans le champ, un écu posé sur un cartouche aux découpures s'enroulant sur elles-mêmes en sens divers, enguirlandé de roses et timbré d'une sorte de couronne de marquis. Les armes qui y sont représentées sont de haute fantaisie: de gueules à l'M gothique de sinople. Les hachures de ce dernier émail sont à peine visibles.

Date du XVIIIe siècle.

Ovale. Diam.: 0m 026 × 0m 030. Acier poli. Archives communales de Moudon

SIGILLVM · OPPIDI · LVCINI (Pl. XII, 50). Bordure en forme de chaîne aux anneaux rectangulaires. Le commencement de la légende est indiqué par une quintefeuille, les mots qui la composent sont séparés par des points et le plan sur lequel elle est inscrite est taillé en biseau. Capitales romaines.

Dans le champ semé de fines arabesques, un écu en accolade aux armes de ce bourg ¹.

Date de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe.

Orbic. Diam.: 0m 030. Cuivre jaune. Archives communales de Lucens.

Nyon.

S: DE · LA · VILE · DE · NION (Pl. XII, 51) entre deux filets dont l'un, celui de la bordure, présente un relief fortement accusé. Les mots de la légende sont séparés par des points ou par des feuilles d'ache, et l'endroit où elle commence est indiqué par un fleuron. Capitales romaines.

Dans le champ, entre deux *tiges*, un écu se rapprochant de la forme dite allemande aux armes de la ville ² avec l'indication des émaux. Il est surmonté du millésime 1546.

Chose assez curieuse étant donné le millésime, les émaux sont indiqués par des hachures. Or celles-ci, à la date ci-dessus, n'étaient pas encore employées, ou si elles l'étaient, ce ne pouvait être que dans le but de différencier d'une manière générale les couleurs du blason ou de faire mieux ressortir les pièces ou les figures. Nous pensons qu'elles ont été ici ajoutées après coup. Ce qui nous confirmerait dans notre opinion, c'est la largeur inusitée du trait du parti.

¹ Tranché d'argent et de gueules à un soleil figuré d'or brochant sur le tout.

² Parti de gueules et d'azur à une perchette d'argent, posée en fasce, brochant sur le tout.

Si les hachures ont existé dès l'origine, il faut admettre que c'est tout à fait fortuitement qu'elles se trouvent dans le sens voulu.

Orbic. Diam.: 0m 035. Argent. Archives communales de Nyon.

SIGILLVM URBIS NIVIDUNI (Pl. XII, 52). Au pourtour, un cordon doublé d'un filet en creux peu accusé. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville posé sur un cartouche style rocaille, soutenu par deux palmes passées en sautoir autour desquelles s'enroulent des guirlandes de fleurs. Emaux indiqués.

Date du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 041. Argent. Archives communales de Nyon.

* DE LA VILLE DE NION 1582 entre un filet double et un filet simple. L'endroit où la légende commence est indiqué par une quintefeuille et les mots sont séparés par des points. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu en forme de disque à deux échancrures portant les armes de la ville sans indication d'émaux.

Orbic. Diam.: 0^m025. Empreinte en cire rouge communiquée par M. le Dr Meylan à Moudon et destinée à la collection de l'Etat.

BONNE VILLE uneu. Grénetis au pourtour. Caractères de fantaisie pour les deux premiers mots de la légende, gothiques minuscules pour le dernier.

Dans le champ, un écu aux armes de la ville de Nyon placé dans un cartouche en forme de cuir et timbré d'une couronne murale. Derrière la couronne passe une banderole sur laquelle se lisent respectivement à droite et à gauche les deux premiers mots de la légende. Le troisième se lit dans la partie inférieure du champ sur une banderole indépendante accompagnée à droite des deux premiers et à gauche des deux derniers chiffres du millésime 1090. L'empreinte que nous avons sous les yeux étant très nette, il n'y a pas à se tromper sur la valeur des chiffres de ce déconcertant millésime. Ajoutons que cette empreinte a été relevée par un amateur, et qu'il est à supposer que le sceau-type en raison précisément de l'erreur qu'il nous paraît renfermer n'a jamais été mis en usage officiellement. Les émaux sont indiqués par des hachures. Nous avons ici un écu de forme anglaise, autrement dit un écu français moderne légèrement évasé à sa partie supérieure.

Date du XIXe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m037 . Empreinte en cire rouge provenant de la collection Gaulis.

COPPET (Pl. XII, 53). En bordure, un orle de feuillage entre deux filets très-faibles. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu en accolade aux armes de la ville 'sans indication d'émaux, timbré d'un casque taré de face, orné de lambrequins très élégamment dessinés, avec, en cimier, une couronne à cinq grosses perles. Derrière le casque

D'azur à une coupe d'or, selon les uns, à une coupe d'argent selon les autres. La première variante est généralement admise.

passe une banderole aux extrémités découpées et flottantes sur laquelle on lit: COPPET.

D'après de Mandrot (op. cit.) la couronne qui figure ici serait celle de baron de l'Empire germanique. Elle ferait remonter notre sceau à l'époque où Coppet, chef-lieu de la baronnie de ce nom, appartenait aux comtes de Dohna (1657–1672). Quoi qu'il en soit, notre sceau est bien du XVIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0m 034. Cuivre jaune. Archives communales de Coppet.

BASSIN (Pl. XII, 54). Au pourtour, un filet câblé doublé d'un filet simple très léger. La légende est inscrite dans la partie supérieure du sceau. Capitales romaines.

Dans le champ, un écu ovale aux armes de la commune supporté à gauche par un ours et soutenu d'une palme et d'un rameau d'olivier, le tout reposant sur une terrasse.

Date de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Orbic. Diam.: 0^m 035. Argent. Archives communales de Bassins.

(A suivre 3).

Die Entstehung der schwedischen Adelsnamen aus den Wappen.

Von Dr. Ernst Weydmann.

Selten kommt man in unsern Breitengraden dazu, sich über die Verhältnisse der eigentümlichsten und in ihrer Eigenart ausgeprägtesten germanischen Staaten, nämlich Skandinaviens, zu orientieren. So ist auch die Geschichte und die Volkseinteilung für uns ein Buch der Rätsel. Denn wir begegnen dort fast durchweg neuen, jüngeren Gebilden, Einrichtungen, die bei den Germanen Mitteleuropas beinahe in die vorhistorische Zeit fallen, in Zeitaltern, die uns noch nahe stehen, und das ausgehende Mittelalter weist in Schweden Erscheinungen auf, die bei uns ein gutes Halbjahrtausend früher bestanden haben mögen.

Dasselbe tritt uns auch in den Einzelheiten entgegen. Die Gestaltung des Adelswesens weist in Schweden wesentlich jugendlichere, ursprünglichere Formen auf und demnach sind auch die Adelsnamen höchst einfachen Ursprungs und zeigen bis ins 16. Jahrhundert beinahe keine auf frühere Zustände hinführende Spuren. Sie sind nämlich, wie wir im weitern an Beispielen nachweisen werden, zum grossen Teil aus den Wappen der Geschlechter entstanden

l'Coupé au 1, d'azur à un sapin terrassé au sommet duquel est perché un oiseau et accosté d'un renard et d'un ours affrontés, celui-ci à gauche et passant, celui-là à droite et en pied; au 2, de gueules à une fontaine au bassin rectangulaire d'argent.

² Sous la domination bernoise ce village relevait directement du Souverain, particularité qui explique sans doute la présence de ce plantigrade comme support.

³ Die Retouche an den Tafeln zu diesem Artikel ist erst nachdem die photographischen Vorlagen der Redaktion unterbreitet gewesen waren, und ohne deren Vorwissen und Einverständnis vorgenommen worden.